

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JANVIER 2020 A 18 H 30

Convocation du 06/01/2020

PRESENTS : Mrs Gaudibert, Cloche, Roig, Reynaud, Martinat, Rouby, Mmes Boureghda, Ranc, Gambetti, Paillard, Gordillo, Mrs Guénard, Gachon, Escoffier.

ABSENT:

Secrétaire de séance : Mme Paillard.

Mr le Maire ouvre la séance et renouvelle ses meilleurs vœux de nouvelle année.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DES ACCUEILS DE LOISIRS -ALSH- de « LOISIRS AU VENT » et RUBIS'CUBE » :

Mr le Maire rappelle que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement -ALSH- de Tulette pour « Loisirs au Vent » et de St Paul 3 Châteaux » pour le Rubis'cube » ont décidé de mutualiser leurs ALSH avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegude, St Restitut, Suze la Rousse et Solérieux à compter du 1^{er} avril 2019.

Mr le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, l'avenant N° 1 à la convention d'entente intercommunale, qui porte sur les modalités d'inscriptions, les tarifs, les salaires, le transport, le recouvrement du cahier des charges, fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'avenant N° 1 à la convention d'entente intercommunale, tel qu'il est présenté.

VOIE NOUVELLE ROUTE DE BOUCHET – PLAN URBAIN PARTENARIAL (PUP) LOTISSEMENT « LA GRANIERE » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions) :

- Autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition du terrain, le bornage et les formalités notariales.
- Approuve les conditions financières d'acquisition des terrains nécessaires à la création de la voie nouvelle auprès des propriétaires.

Les propriétaires donnent leur accord pour le démarrage des travaux sur les terrains concernés avant accomplissement des formalités. Une autorisation écrite sera demandée.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN – IMPASSE DES OLIVIERS :

Lecture est donnée du courrier de riverains, pour acquérir une partie du terrain communal de l'impasse des oliviers.

Les riverains constatent que l'impasse des oliviers utilisée par les piétons a une sortie sur leur chemin privé ce qui crée une dangerosité.

Il est signalé que les piétons utilisent cette impasse et y accèdent également par la propriété de l'Habitat Dauphinois. Avant de décider d'une cession d'une portion de l'impasse il y aurait lieu de pérenniser le passage par la propriété de l'Habitat Dauphinois pour conserver un cheminement piéton.

MUR ACCES AU CIMETIERE :

La réunion d'expertise avec le cabinet SERETEC missionné par l'assurance communale SMACL aura lieu le lundi 20 janvier à 16 h 00 avec les propriétaires.

PRIME EPURATOIRE 2019 DE L'AGENCE DE L'EAU :

Mr le Maire expose au conseil municipal que la prime épuratoire annuelle n'a pas fait l'objet du dossier règlementaire en temps voulu en raison de la non-réception du courrier de l'Agence de l'eau qui précise les informations nécessaires à la télédéclaration, ainsi que le mail de rappel avant la date butoir du 1^{er} avril qui a été adressé au service SATESE, service du Département pour lequel la commune adhère.

Un courrier de réclamation a été adressé à l'Agence de l'Eau qui ne donne pas suite en raison de la condition d'éligibilité de cette aide liée à la date de réception du dossier.

Des courriers ont été faits auprès de la Sous-Préfecture et de Mme Célia de Lavergne, Député de notre circonscription pour demander leur appui dans notre démarche.

QUESTIONS DIVERSES :

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES :

Mr le Maire a participé à une réunion d'information qui rappelle que suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, l'ensemble des foyers ont payé pour la dernière fois en 2019 la TH sur leur résidence principale, pour 80 % des foyers, et en 2022 pour les 20 % des foyers les plus aisés.

La Taxe d'habitation sera supprimée pour les résidences principales sans création ou augmentation d'impôt.

La compensation des collectivités sera intégrale et pérenne dès 2021. Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, en 2021 la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part Départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux Communes en remplacement.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert. Pour la commune le coefficient correcteur est de 1.2991959606.

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION NATIONLE DES ELUS DU VIN (ANEV) :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur.

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires-;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le président de la République Française :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Délibération à l'unanimité.

TOUR DE GARDE DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES : A définir.

- Prochain conseil municipal : Lundi 02 mars 2020 à 20 h 00
- Commission des finances communales : Jeudi 20 février à 18 h 00 (examen du compte administratif 2019).

FIN DE SEANCE A 20 H 00

<i>GAUDIBERT J.Louis</i>	<i>GACHON Wilfried</i>	<i>CLOCHE Jacky</i>
<i>REYNAUD Guy</i>	<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>RANC Simone</i>
<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>ROIG Jérôme</i>	<i>BOUREGHDA Corinne</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GAMBETTI Pascale</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>ROUBY Sébastien</i>	